

# Les Modes de Gestion

Vous souhaitez gérer en direct vos investissements, rester le seul décideur dans vos placements tout en bénéficiant des meilleurs conseils et analyses ou déléguer entièrement la gestion de vos avoirs à un spécialiste ?

SG Private Banking vous propose les solutions les mieux adaptées à vos objectifs, à vos besoins et à votre disponibilité : la Gestion Libre, la Gestion Conseil et la Gestion sous Mandat.

Indicateur de risque : il dépend de la structure du portefeuille et du choix du risque déterminé par le client lui-même.

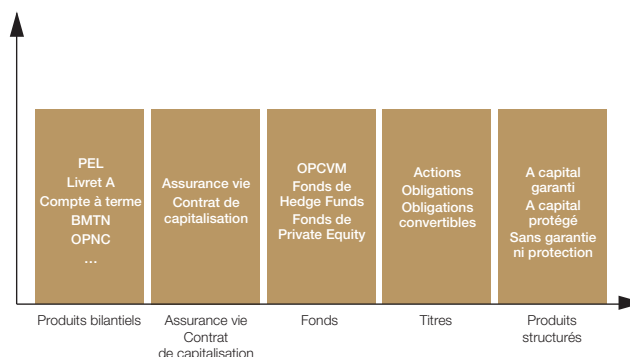


## La Gestion Libre

### Définition

Votre Conseiller, après avoir recueilli vos attentes et votre profil de risque (dans le respect des réglementations AMF et MIF), peut vous apporter, à votre demande, des conseils sur les placements que vous avez effectués ou que vous envisagez de réaliser sur vos comptes SG Private Banking. Il met directement en place les solutions de placement que vous avez choisies.

**Seuil d'accès :** 1 M€ logé chez SG Private Banking.



### Les principaux atouts

- Possibilité d'avoir accès par le biais de votre Conseiller à tous les produits proposés par SG Private Banking.

### Les principales contraintes

- La Gestion Libre nécessite une bonne connaissance des produits et des marchés financiers.

## La Gestion Conseil

### Définition

Vous possédez une bonne connaissance des marchés financiers mais néanmoins souhaitez vous adjoindre les services d'un expert, maîtrisant les informations macro et micro-économiques. Vous souhaitez par ailleurs rester seul décisionnaire de la gestion de vos actifs. Nous vous proposons la Gestion Conseil. Après signature d'une convention de Gestion Conseil avec SG Private Banking, nous vous mettons en relation directe avec un interlocuteur dédié et ce, indépendamment de votre Conseiller. Dans une **approche interactive**, ce Gérant Conseil aura pour mission de vous proposer des idées d'investissement ou d'arbitrage au sein de vos portefeuilles ou contrats d'assurance vie et de répondre à vos questions.

Dans ses propositions, il pourra aussi bien adopter une approche "Top Down" que "Bottom Up" selon les opportunités de marché et les critères de choix que vous évoquerez avec lui au fil des différents contacts que vous aurez fixés, mais **vous restez le seul décideur**.

### Offre accessible en Gestion Conseil

- Les actions et obligations.
- Les introductions en bourse et émissions d'obligations au primaire.
- Les paniers d'actions ou d'indices ("trackers"/certificats).
- Les meilleurs OPCVM disponibles sur le marché.
- Les produits structurés...

**Seuil d'accès :** 1 M€ logé au sein du mandat.

### Les principaux atouts

- Accès à un spécialiste dédié.
- Informations et suivi des opportunités de marché en direct.
- Totale autonomie dans la gestion de vos actifs.
- Sécurité des opérations.
- Enregistrement des communications téléphoniques (transparence).

### Les principales contraintes

- Signature d'une convention de Gestion Conseil et ouverture de comptes spécifiques.
- Facturation de la prestation de conseil en plus des courtages.
- Nécessité d'être disponible et réactif pour profiter des opportunités et des suggestions.

## La Gestion sous Mandat

### Définition

Vous avez des objectifs précis pour vos placements, mais vous n'avez pas le temps ou le goût de vous en occuper vous-même au quotidien : la Gestion sous Mandat vous permet de déléguer la gestion de votre portefeuille, selon des critères que vous aurez fixés.

Un Gérant vous est dédié pour la mise en place de votre Gestion sous Mandat. Vous définissez avec lui un cahier des charges en fonction du niveau de risque que vous souhaitez appliquer à votre portefeuille et en précisant vos contraintes éventuelles.

**Le Gérant dispose d'une réelle autonomie pour traduire vos objectifs personnels en une structure d'allocation d'actifs, dans le strict respect des règles déontologiques et des ratios prudentiels spécifiques.**

Au rythme qui vous convient, il vous rend compte, lors de points de gestion, des investissements et arbitrages effectués dans votre portefeuille et des performances atteintes.

Assurée par **SG 29 Haussmann**, société de gestion dédiée à SG Private Banking France, la Gestion sous Mandat s'appuie sur une équipe de Gérants expérimentés, capables de déployer des solutions d'investissements pour tous types de portefeuilles.

**Seuil d'accès : 750 K€**

### Offre accessible en Gestion sous Mandat

- Fonds SG Private Banking : une gamme de 8 fonds dédiés aux clients de la Gestion Privée.
- Offre Gestion Confiance : offre accessible à partir de 150 K€ (Cf. fiche Gestion Confiance).
- Offre Gestion sous Mandat sur mesure : Plan d'Épargne en Actions, Compte Titres Ordinaire.
- Offre Multigestion : gestion des unités de compte de votre contrat d'assurance vie et de votre contrat de capitalisation.
- FCP dédié : structure sur mesure accessible à partir de 7 M€ permettant de développer un même outil de gestion au sein de plusieurs comptes (clients ayant plusieurs contrats d'assurance vie et comptes titres ordinaires, groupe familial).

### Les principaux atouts

- **Accès à un modèle de gestion combinant allocation d'actifs et choix des supports**, couplée à une analyse quantitative solide.
- **Accès à un gérant spécialiste des marchés financiers.**
- **Possibilité d'une gestion dédiée et adaptable** selon vos remarques et l'évolution de vos critères.
- **Droits de garde inclus dans la commission de gestion.**

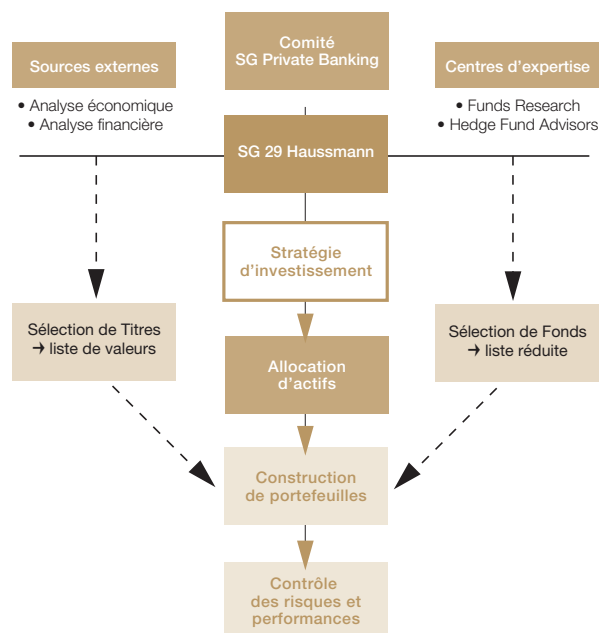
### Glossaire

**Top Down** : mode de sélection de titres selon leurs types et selon les marchés internationaux sur lesquels l'investisseur veut se positionner (analyse selon une approche macro économique).

**Bottom Up (ou stock picking)** : sélection de valeurs ou de produits selon ses caractéristiques propres.

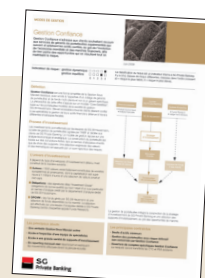
**FCP ou Fonds Commun de Placement** : copropriétés de valeurs mobilières (le nombre de porteurs variant de 2 à 20 maxi).

## Processus d'investissement de SG 29 Haussmann



**Gestion Confiance** : forme simplifiée de la Gestion sous Mandat, accessible aux PEA à partir de 100 K€, CTO et assurance vie Sogecap Gestion Privée Vie à partir de 150 K€ (risques Equilibre et Dynamique seulement).

Pour en savoir plus, demandez à votre Conseiller la fiche d'information sur la Gestion Confiance.



### Les principales contraintes

- **Signature d'un mandat de gestion** et ouverture de comptes spécifiques dédiés à cette activité.
- **Pas d'intervention du client dans la gestion** : le Gérant bénéficie d'une réelle autonomie dans la gestion de votre portefeuille.
- **Facturation annuelle de la prestation.**

### Tarification<sup>(1)</sup>

| Commission de gestion incluant les droits de garde |       |
|--|-------|
| Capitaux inférieurs à 750 000 €                    | 0.96% |
| De 750 001 à 1 500 000 € <sup>(2)</sup>            | 0.72% |
| De 1 500 001 à 7 500 000 €                         | 0.60% |
| De 7 500 001 à 15 000 000 €                        | 0.48% |
| Plus de 15 000 000 €                               | 0.36% |

(1) Hors frais de courtage

(2) Gestion Conseil : minimum 3 500 €  
Gestion sous Mandat : 2 000 € pour le compte titres et 3 000 € pour l'assurance vie.

*Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue d'un achat ou d'une vente. Société Générale ne peut être tenue responsable de toutes conséquences, notamment financières, résultant d'opérations conclues sur la base de ce seul document. Les informations contenues dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. Il en va de la responsabilité de chaque destinataire de s'informer afin d'être en conformité avec la réglementation qui lui est applicable. Les informations sur les performances passées figurant dans ce document ne garantissent en aucun cas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le destinataire de ce document doit procéder à sa propre analyse afin d'évaluer la compatibilité du produit et des risques auxquels il est susceptible de l'exposer en fonction de ses propres exigences et de sa situation patrimoniale et fiscale, et si nécessaire, de s'entourer de cet effet des avis de ses propres conseils ou de spécialistes externes.*